

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Talence, le 15 mai 2017

Le Directeur du CREPS de Bordeaux Aquitaine,

à

Dossier suivi par : Mme DESCHAMPS Clio

Tél : 05.56.84.66.68 clio.deschamps@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Objet : Formation au DEJEPS perfectionnement sportif mention SKATEBOARD

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de candidature aux épreuves d'entrée au **DEJEPS Perfectionnement sportif mention SKATEBOARD**.

Après réception par mes services de votre dossier complet **avant le vendredi 2 juin 2017** date limite d'inscription, une convocation vous sera adressée **courant juillet 2017**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur du CREPS,
le responsable du département formation,

Rachid ZAARAOUI

P.J. : Dossier d'inscription.

*** sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine.**

Identification du candidat :

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : le [] [] [] à :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : [] [] [] [] [] Mobile : [] [] [] [] []

Mél :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) / nombre d'enfants :

**Photo
d'identité
à coller**

Situation au regard de l'emploi à l'entrée en formation : serez-vous :

*Salarié(e) Type de contrat (CDI, CDD, CAE, CUI, etc.) :

Adresse employeur :

* Demandeur d'emploi inscrit : depuis le :

N° identifiant :

* Sans emploi non inscrit oui non

* Etudiant oui non

* Bénéficiaire du RSA oui non

Durée totale en nombre de mois de votre expérience, professionnelle ou non
(y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :

Prise(s) en charge envisagée(s) pour votre formation :

Régime de sécurité sociale auquel vous êtes affilié(e) :

A la caisse de (ville, département) :

A quel titre (personnel, ayant-droit, étudiant...) :

N° de sécurité sociale : [] [] [] [] [] [] [] []

ATTENTION : Si vous êtes inscrit(e) à la Sécurité Sociale Etudiante, il vous faudra à partir du 31/12/2015 vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre domicile habituel.

Êtes-vous en situation de handicap ? oui non

Niveau d'études ou de formation

Niveau V : Brevet des collèges

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau V : BEP

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau IV : Baccalauréat

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau III : Licence 2 DEUG – DUT

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau II : Licence 3

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau I : Master, DESS, Doctorat, etc.

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Diplôme sportif :

BAPAAT Date :

CQP Précisez :

BEES 1 Précisez :

BP JEPS Précisez :

DE JEPS Précisez :

Autres Précisez :

Activités socio-culturelles : (BAFA, BAFA, etc.)
.....

Date d'obtention du dernier diplôme :

DOSSIER A RETOURNER
AU PLUS TARD le VENDREDI 02 JUIN 2017
au CREPS de Bordeaux-Aquitaine

Conditions d'inscription

- **Etre âgé(e) de 18 ans** au moins à la date d'entrée en formation.
- **Etre titulaire** soit de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, soit de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1). L'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense n'est pas valable.
- **Etre titulaire (par ordre de priorité) :**
- 1 D'un **CQP Moniteur de Roller Skating option Skateboard** **ou** d'un **BPJEPS APT (ou DEUG/Licence STAPS)** et de l'**UCC Skateboard**.
 - 2 D'un **BPJEPS APT (ou DEUG/Licence STAPS)** et d'un **Brevet d'Initiateur Fédéral Skateboard**.
 - 3 D'un **BPJEPS (ou DEUG/Licence STAPS)** et justifier d'une expérience significative dans l'option demandée **ou** d'un **DEJEPS dans une discipline connexe** à la FFRS (surf par exemple).

Les candidats qui rentrent dans cette 3ième catégorie devront justifier :

- **d'une expérience de pratiquant** en skateboard durant au moins une saison sportive.
- **d'une expérience d'encadrant** (initiation et perfectionnement) en skateboard durant au moins une saison sportive..

Ces deux types d'expériences seront justifiés par **attestation de pratiquant et d'encadrement** délivrée par le président d'une association sportive affiliée à la FFRS ou à la FIRS.

Investissement dans le milieu sportif et diplômes

Club d'appartenance :

Etes-vous titulaire du CQP Moniteur de Roller Skating option Skateboard : **oui** **non** Année d'obtention :

Etes-vous titulaire d'un BP JEPS APT : **oui** **non** Année d'obtention :

Etes-vous titulaire de l'UCC Skateboard : **oui** **non** Année d'obtention :

Etes-vous titulaire du Brevet d'Initiateur Fédéral Skateboard : **oui** **non** Année d'obtention :

Etes-vous titulaire d'un BP JEPS (autre que BP JEPS APT) : **oui** **non** Mention :
Année d'obtention :

Etes-vous titulaire d'un DE JEPS dans une discipline connexe à la FFRS (surf par exemple)
oui **non** Mention :
Année d'obtention :

Important : vous devez nous transmettre une copie de votre diplôme.

Etes-vous titulaire d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif : **oui** **non** spécialité :

Alternance pendant l'année de formation

Nom de la structure d'alternance :

Nom du Président :

N° de téléphone : mél :

Adresse :

Nom du tuteur (qui exercera le suivi de l'alternance) :

Tel :

mél :

Diplôme du tuteur (DE JEPS Skateboard ou du BEES 1er degré option Skateboard avec 3 années d'expérience).....

Tests de sélection

Les tests de sélection auront lieu au CREPS de BORDEAUX Aquitaine les 27 et 28 juin 2017.

1 - Epreuve écrite durée : 2h00

Réaliser un écrit comprenant un résumé et une analyse à partir d'un document vidéo.

Une séquence vidéo (d'une durée de 15 à 20 minutes) est visionnée une fois par le groupe. A partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis répond à une ou plusieurs questions. Il devra utiliser des points d'appuis dans sa discipline.

2 - Epreuve d'entretien sur dossier durée : 30 minutes

Exposé et entretien avec un jury pour évaluer la motivation du candidat, son engagement dans la discipline, son projet professionnel et personnel, le compte rendu et l'analyse critique de son expérience.

3 - Epreuve technique :

Le candidat doit réaliser un RUN (programme technique libre) dans 2 disciplines (Street et Mini-rampe) :

- d'1m30 en Street comprenant un trick au coping, un transfert, un trick en Switch ou Nollie, un flippy-trick et une figure de glisse (grind ou slide) et,
- d'1 minute en Mini-rampe comprenant 4 tricks au coping et 2 figures aériennes.

4 - Pour les candidats qui ne sont **pas titulaires** d'un CQP Moniteur de Roller Skating option Skateboard ou d'un BP APT + UCC Skateboard, **l'entrée en formation est soumise à la réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique** : épreuve de prévention à la sécurité des pratiquants de 45 minutes (30 minutes maximum de séance pédagogique et 15 minutes d'entretien).

Dates du positionnement et de la formation

Positionnement : 29 et 30 juin 2017

La formation se déroulera du 11 septembre 2017 au 05 octobre 2018 (rattrapage en septembre et octobre)

- **350 h de formation en centre (cas n°1) ou 385 h (cas n°2 et 3) au CREPS de Bordeaux Aquitaine à Talence et sur des sites dédiés à votre spécialité.**
 - Du 11 au 15 septembre 2017 au CREPS (formation transversale)
 - Du 9 au 13 octobre 2017 au CREPS (formation transversale)
 - Du 04 au 19 novembre 2017 (1 semaine - formation spécifique à la discipline)
 - Du 11 au 15 décembre 2017 au CREPS (formation transversale)
 - Du 15 au 19 janvier 2017 au CREPS (formation transversale)
 - Du 03 au 18 février 2018 (1 semaine - formation spécifique à la discipline)
 - Du 19 au 23 mars 2018 au CREPS (formation transversale)
 - Du 14 au 29 avril 2018 (1 semaine - formation spécifique à la discipline)
 - Du 14 au 18 mai 2018 au CREPS (formation transversale)
 - Du 11 au 15 juin 2018 au CREPS (formation transversale)
- **250 h de stage en alternance dans une structure d'accueil.**

Tarifs de la formation

Frais d'inscription : 30 € (non remboursables)

Coût de la formation pour le cas n°1 :

- ✓ Avec prise en charge par un OPCA = 9,15 €/H soit **3 202,50 €**
- ✓ Sans prise en charge par un OPCA = 8,50 €/H soit **2 975,00 €**

Coût de la formation pour les cas n°2 et 3 :

- ✓ Avec prise en charge par un OPCA = 9,15 €/H soit **3 522,75 €**
- ✓ Sans prise en charge par un OPCA = 8,50 €/H soit **3 272,50 €**

Le tarif peut varier en fonction des allègements proposés aux candidats.

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations du CREPS se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter : **Mme Clio DESCHAMPS** au 05.56.84.66.68
mél : clio.deschamps@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier d'inscription.

La formation se déroulant dans différents lieux, les frais de transport, de restauration et d'hébergement varient selon le lieu et restent à la charge des stagiaires.

Restauration possible au CREPS, pas d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité.

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au **DEJEPS mention SKATEBOARD** organisées **les 27 et 28 juin 2017.**

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le :

Signature du (de la) candidat(e) :

à :

Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** au
CREPS de BORDEAUX Aquitaine
653 Cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex

au plus tard le vendredi 02 JUIN 2017

 : **Secrétariat du service formation : Clio DESCHAMPS** : 05.56.84.66.68

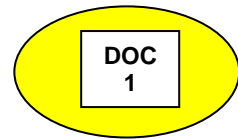
Fax : 05.56.84.66.60

Mél : clio.deschamps@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION : Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

- Photocopie du diplôme** requis pour l'inscription en formation (*CQP Moniteur de Roller Skating option Skateboard, Unité Capitalisable Complémentaire Skateboard, BPJEPS APT, Brevet d'Initiateur Fédéral Skateboard, BPJEPS, DEJEPS*).
 - Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, etc.)
 - Pour les titulaires d'un BP JEPS ou d'un DE JEPS dans une discipline connexe à la FFRS (qui rentrent dans la 3ème catégorie de diplômes exigés pour l'entrée en formation) : **Attestation de pratiquant et d'encadrement** délivrée par le président d'une association sportive affiliée à la FFRS ou à la FIRS.
 - Photocopie de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1). **L'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense n'est pas valable.**
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Skateboard **datant de moins de 3 mois.**
 - Deux exemplaires de votre Curriculum Vitae détaillé précisant notamment votre expérience et éventuellement pédagogique.
 - Une lettre de motivation.
 - 3 **photos d'identité** portant votre nom et la formation suivie au dos (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
 - Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux-Aquitaine, d'un montant de **30,00 €** pour les frais de candidature (non remboursables).
 - Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte n'est pas recevable.**
 - Si vous êtes européen(e) deux copies recto verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
 - Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
 - Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
 - 4 enveloppes :**
1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 3,20 € et **libellée à votre adresse**
1 enveloppe format 22,8 x 16,2 affranchie à 1,60 € et **libellée à votre adresse**
2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,80 € et **libellée à votre adresse**
 - Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
 - Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de la structure (doc 1)
- Pour les candidats salariés :
- Attestation de l'employeur** vous autorisant à suivre la formation.
- Pour les candidats demandeurs d'emploi :
- Copie d'un **justificatif de demandeur d'emploi.**
- Pour les français de moins de 25 ans :
- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** (JAPD).



ATTESTATION de PRISE en CHARGE FINANCIERE
Par l'O.P.C.A., l'employeur ou autre organisme
Formation : DEJEPS SKATEBOARD

A REMETTRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), nom, prénom :
Qualité :
Représentant la structure :
Adresse :
.....
Téléphone, e-mail :

Déclare prendre en charge les frais relatifs à la formation mentionnée ci-dessus, engagée par (nom, prénom du candidat):

Frais pédagogiques sans prise en charge OPCA pour cas n° Frais d'inscription : 30 €.
Frais pédagogiques avec prise en charge OPCA pour cas n°....
Frais de restauration :

CES FRAIS DEVRONT ETRE FACTURES A :

SI PAIEMENT SANS OPCA :

Nom et adresse de la structure (le CREPS adresse la facture à l'employeur qui prend en charge le coût de la formation) :

.....
.....

SI PAIEMENT AVEC OPCA :

Nom et adresse de la structure (le CREPS adresse la facture à l'employeur qui se fait ensuite rembourser par l'OPCA) :

.....

SI SUBROGATION :

Nom et adresse de l'OPCA (le CREPS adresse directement la facture à l'OPCA) :

.....
.....

Fait à

Le

Signature du responsable

Cachet de la structure ou de l'entreprise



DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SKATEBOARD

CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENCADREMENT DU SKATEBOARD

Je soussigné(e), Docteur _____

demeurant _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M _____ né(e) le [_____] [_____] [_____]

demeurant : _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement du Skateboard.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____ Le _____

Signature et cachet du médecin

DE JEPS Spécialité Perfectionnement Sportif Mention Skateboard

Session du 11/09/2017 au 05/10/2018

Nous accusons réception du dossier de Mme / M.

le :



Le dossier est complet

Le dossier est incomplet

Veillez nous faire parvenir au plus vite les pièces manquantes :

- Photocopie du diplôme** requis pour l'inscription en formation (*CQP Moniteur de Roller Skating option Skateboard, Unité Capitalisable Complémentaire Skateboard, BP JEPS APT, Brevet d'Initiateur Fédéral Skateboard, BP JEPS, DE JEPS*).
- Photocopies de vos diplômes** (scolaires, universitaires, etc.)
- Pour les titulaires d'un BP JEPS ou d'un DE JEPS dans une discipline connexe à la FFRS (qui rentrent dans la 3eme catégorie de diplômes exigés pour l'entrée en formation) : **Attestation de pratiquant et d'encadrement** délivrée par le président d'une association sportive affiliée à la FFRS ou à la FIRS.
- Photocopie de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1). **L'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense n'est pas valable.**
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Skateboard **datant de moins de 3 mois.**
- Deux exemplaires de votre Curriculum Vitae détaillé précisant notamment votre expérience et éventuellement pédagogique.
- Une lettre de motivation.
- 3 **photos d'identité** portant votre nom et la formation suivie au dos (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux-Aquitaine, d'un montant de **30,00 €** pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte n'est pas recevable.**
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 4 enveloppes :**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 3,20 € et **libellée à votre adresse**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 16,2 affranchie à 1,60 € et **libellée à votre adresse**
 - 2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,80 € et **libellée à votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de la structure (doc 1).

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur** vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats demandeurs d'emploi :

- Copie d'un **justificatif de demandeur d'emploi.**

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD).**



Le CREPS de Bordeaux-Aquitaine met à votre disposition un service **D'AIDE AU FINANCEMENT**

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection (minimum 7 semaines avant l'entrée en formation).

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans** :

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi** :

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, le CREPS de Bordeaux-Aquitaine peut vous accorder une réduction tarifaire. Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est vivement recommandé d'aller vous inscrire et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation anciennement (DIF) Droit Individuel à la Formation)etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes...etc).

- **Salarié** : (en CDI – CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, AFDAS ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Travailleur indépendant** :

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau** :

Prenez contact avec le CREPS de Bordeaux-Aquitaine, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.

- **Personne en situation de handicap** :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention : 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation.

2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.

3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.



**DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF
MENTION SKATEBOARD**

**PROJET PROFESSIONNEL
ET
EXPOSE DES MOTIVATIONS

SERVANT DE BASE
AU POSITIONNEMENT**

NOM : _____ **PRENOM :** _____

DISCIPLINE : _____

PARCOURS SPORTIF

LES SPORTS PRATIQUÉS : (occasionnellement ou régulièrement ; licencié ou non)

.....
.....
.....

PRATIQUE DU Skateboard :

Club d'origine (formateur) et Ligue :

Nombre d'années de pratique :

Niveau de pratique atteint :

PARCOURS DE FORMATION

FORMATION INITIALE :

La formation initiale correspond à la scolarité obligatoire et les différents cursus qui la prolonge, avant toute entrée dans la vie active ou la vie professionnelle.

Cursus le plus élevé atteint :

.....

Année : Diplôme obtenu : Oui /Non

FORMATION PROFESSIONNELLE EVENTUELLE :

Cursus le plus élevé atteint :

.....

Année : Diplôme obtenu : Oui /Non

||

[PR1]

PARCOURS PROFESSIONNEL

CHRONOLOGIE DU PARCOURS PROFESSIONNEL :

Reconstituez ici votre histoire professionnelle, en partant de la dernière partie de vos études (secondaires ou supérieures) ou de vos premières formations professionnelles.

EMPLOIS	ANNEE	FONCTION Intitulé du poste	MISSIONS Tâches à accomplir (ce que je devais faire)
Emploi N°1			
Emploi N°2			
Emploi N°3			

PARCOURS DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF/PRIVE

Vos expériences d'encadrement du Skateboard

à titre professionnel à titre bénévole au titre de vacataire

EXPERIENCES (précisez en tant que bénévole ou salarié)	ANNEE	LIEU D'ACTIVITE	FONCTION ET PUBLICS CONCERNES	MISSIONS Tâches à accomplir (ce que je devais faire)
Expérience N°1				

Expérience N°2				
Expérience N°3				

Avez-vous (eu) des fonctions dans une association sportive ?

Fonction	Pour chaque activité indiquer : la <u>durée</u> / le <u>lieu d'activité</u>			
	club	Comité départemental	Ligue	Fédération
Président				
Secrétaire				
Trésorier				
Bureau directeur				
Comité directeur				

SITUATION D'ALTERNANCE

Nombre de licenciés dans la structure d'alternance :

Type de public présent dans la structure (jeunes, séniors, féminines, masculins, loisirs...)

.....

Quel sera votre statut (salarié, bénévole, etc.) ?

.....

PROJET PROFESSIONNEL

A rédiger à la main

Vous souhaitez vous engager dans une formation professionnelle au DE JEPS :

Quelles sont vos motivations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'attendez-vous de cette formation ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel est votre projet professionnel ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous un projet pédagogique particulier ou des objectifs visés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

« LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ » ou « SE FAIRE RECENSER EST OBLIGATOIRE »

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le président de la République, et pour remplacer le Service Militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un nouveau « **Service National** » en instaurant un véritable « **parcours de citoyenneté** ». Néanmoins **le service national est suspendu et non supprimé**.

Son objectif est simple :

Susciter **une prise de conscience collective des devoirs** que tout citoyen a, envers l'effort de défense nationale. La participation, aujourd'hui à la défense nationale, se traduit par les 3 étapes du « parcours de citoyenneté ».

1. L'enseignement de défense
2. Le recensement
3. La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

Jusqu'à l'âge de 25 ans les jeunes doivent communiquer leur adresse à l'organisme du service national dont ils dépendent.

L'enseignement de défense pendant la scolarité.

Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté », l'enseignement de Défense a été prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective. Il revient aux enseignants de conduire son cycle librement, tout au long de l'année scolaire. En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'Education Civique, Juridique et Sociale (ECJS) des classes de 1^{ère} et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et sur la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

2) Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

A la mairie du domicile, démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté »

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat) délivre une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc.).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales, à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies et jusqu'à l'âge de 25 ans.

3) La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) :

A l'issue du recensement, chaque jeune français est convoqué par le bureau du service national ou le centre du service national dont il dépend, selon son souhait à l'une des trois dates qui lui ont été proposées, sur un des sites près de chez lui.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, militaires et civils qu'offre aujourd'hui la Défense aux jeunes.

Opportunités professionnelles mais également opportunités d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront « s'ils le souhaitent » lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptées (éducation nationale, Missions Locales, dispositif Défense deuxième chance). Un module de secourisme dispensé par la Croix Rouge a été intégré à la journée. Si le site le permet, une visite découverte du milieu militaire est organisée.

En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis jusqu'à l'âge de 25 ans pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Après l'appel de préparation à la défense, les jeunes peuvent effectuer une "préparation militaire", d'une à quatre semaines effectuées dans les forces armées. Ils peuvent aussi devenir réserviste et participer à des activités de défense, en conciliant vie civile et vie militaire.

Les jeunes français peuvent également effectuer un volontariat militaire ou un engagement dans les armées ou la gendarmerie nationale afin d'acquérir une première expérience professionnelle.